

AUTORISATION DE JURY NATIONAL SANS APPEL

Conformément à la règle 70.5 des Règles de Course à la Voile 2021-2024 et à l'autorisation du Bureau Exécutif de la FFVoile du 16 mars 2023, le Jury National composé de :

- Georges PRIOL - Président du jury
- Anne CRESPIY
- Eric HUMEAU

Est autorisé à juger sans appel le Tour de Bretagne à la Voile organisé par la Ligue de Bretagne de voile et se déroulant du 1^{er} au 9 juillet 2023.

Cette autorisation sera affichée au tableau officiel d'information.

Fait à Paris, le 29 juin 2023.

Romain GAUTIER
Président de la Commission Centrale d'Arbitrage

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gautier', is written over the printed name and title.

PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL